

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, il y a eu deux groupes d'études ou séries de réunions sur le sujet mentionné et une série est projetée en ce moment.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire. Selon le premier ministre, les réunions d'hier avec les représentants de l'industrie pétrolière ont été un apport intéressant à l'étude qu'effectue le gouvernement fédéral sur la politique pétrolière du Canada; peut-on en conclure que le gouvernement canadien n'a pas encore arrêté sa politique pétrolière?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a examiné de très près cette question sous bien des angles. Il y a plusieurs facteurs en cause; nous avons décidé jusqu'où nous irions en ce qui concerne certains de ces facteurs. Les autres sont encore à l'étude, préalablement à une décision finale.

L'hon. M. Stanfield: Autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il expliquer à la Chambre comment les membres canadiens du comité mixte canado-américain peuvent poursuivre leurs travaux et mener des négociations intelligentes et valables avec le groupe américain, alors que le Canada n'a pas encore arrêté sa politique pétrolière?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question est litigieuse.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné les divers propos tenus par le ministre en réponse aux questions, pouvons-nous en conclure qu'il n'y a pas eu de changement dans la politique du pétrole depuis 1961?

L'hon. M. Benson: Depuis 1966.

L'hon. M. Hees: Non. Depuis 1961.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, cette question est trop complexe pour qu'on puisse y répondre par un oui ou un non, car il faudrait analyser longuement les considérations politiques sur lesquelles se fondaient les déclarations faites et les mesures prises.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quand il répondra à des questions de cette importance à l'avenir, le ministre voudrait-il le faire sans détours au lieu d'employer le jargon administratif qu'il affecte depuis quelque temps.

Une voix: Voilà qui est méchant.

[L'hon. M. Stanfield.]

L'hon. M. Hees: C'est peut-être de l'excellent jargon, mais c'est inintelligible.

L'EXTENSION À LA RÉGION MONTRÉALAISE DES DÉBOUCHÉS POUR LE PÉTROLE CANADIEN

M. John Burton (Regina-Est): Une question complémentaire. Le ministre d'État nous dirait-il si le gouvernement songe sérieusement à étendre jusqu'à la région de Montréal, comme l'a proposé l'Independent Petroleum Association, les débouchés pour le pétrole canadien? Songerait-il à mettre à la disposition des députés les rapports des études effectuées par le ministère sur la rentabilité du prolongement d'un pipe-line jusqu'à Montréal?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, il y a bien peu d'éléments reliés à l'expansion des marchés canadiens du pétrole que le gouvernement n'étudie pas. Il examine tous les problèmes et étudie les solutions proposées selon leurs mérites apparents. Il n'y a aucune étude à caractère non confidentiel qui puisse être déposée.

M. Burton: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Au cours des entretiens d'hier avec les pétroliers, a-t-on pris des engagements? A-t-on indiqué à l'industrie pétrolière quelle serait à l'avenir la politique du gouvernement en matière de pétrole?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, aucune annonce concernant la politique du gouvernement n'a été faite hier aux pétroliers.

L'INDUSTRIE

LA KAISER JEEP OF CANADA—LA CESSATION DE LA PRODUCTION À L'USINE DE WINDSOR

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce, je pose ma question à son suppléant, le ministre d'État. Peut-il dire à la Chambre si la Kaiser Jeep of Canada Limited, filiale d'une société américaine, a avisé le ministère de la décision de la société mère de fermer son usine de Windsor (Ontario)? Dans l'affirmative, le ministère envisage-t-il de prendre des mesures à ce sujet?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, le ministère de l'Industrie et du Commerce a été avisé de cette décision. Bien que des entretiens aient eu lieu entre la compagnie et le ministère, celui-ci ne compte pas intervenir. La compagnie a prié le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de l'aider à régler la question de la main-d'œuvre.